

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL REUNION DU 12 décembre 2023 (20H00)

Présents : **PARIZOT Stéphane - GUILLARME Grégory - DENIZOT Eric - PINEAU Marc-Henri - BOUCHARD Dominique - MONTVERNAY Didier - RAMPON Pascal – JOMAIN Chloé – FOURNIER Michael - MORAND Frédéric – ZOCCHETTI Céline -SAUZE-PARIZOT Vanessa**

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : **DENIZOT Eric**

Nombre de votants : 12

Ordre du jour :

Approbation PV du 7 novembre 2023 – Révision loyer Pré du Breuil – Recensement de la population – Zones accélération production d'énergies renouvelables – Syndicat rhodanien du câble – Remboursement frais congrès des maires – Prise en charge frais repas cantine – Règlement local publicité intercommunal - Travaux Eglise de Salles – Local technique – Urbanisme – Rapport eau-déchets-assainissement - Questions Diverses

APPROBATION COMPTE RENDU REUNION DU 7 novembre 2023 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

a) ZAEnR:

Elaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. La loi du 10 mars 2023 oblige les collectivités à définir, avant le 31 décembre 2023, des zones de leur territoire, pouvant accueillir des sources d'énergies renouvelables, tout en respectant la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols. Cette réflexion est menée au niveau de la CABVS. Certaines zones ont été délimitées et présentées lors d'une réunion publique en date du 7 décembre 2023, à LIMAS. Le Conseil municipal valide les zones d'accélération proposées par la CAVBS

b) Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) :

Présentation et débat sur le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de la CABVS. Ce dossier consiste à réglementer, à harmoniser les publicités à l'entrée des villes, les surfaces et matériels utilisés. Le futur RPLI sera annexé au PLUI-h

c) Congrès des Maires 2023 :

Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement à Mr PARIZOT, lors du congrès des maires 2023, à PARIS (9 pour / 3 abstentions).

Mr FOURNIER aurait souhaité être informé, en amont, de la présence du Maire au congrès à PARIS

d) Location Pré du Breuil :

Révision annuelle du loyer du Pré du Breuil à Mr Laurent RUET, pour la période du 11 novembre 2023 au 10 novembre 2024 : 390,24 €

e) Syndicat rhodanien de développement du câble : Fin des compétences, cessation d'activités et dissolution du syndicat rhodanien de développement du câble (SRDC) au 31 décembre 2023.

f) Rémunération agents recenseurs :

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base de 1000 € brut/agent.

g) Frais repas Cantine :

Prise en charge par la commune des frais de repas de l'enfant, de la personne bénévole, assurant le service de cantine, pour la période du mois de novembre et décembre 2023.

EGLISE de SALLES :

Suite à l'effondrement de l'escalier côté nord, un devis est demandé à l'entreprise COMTE. Entreprise ayant déjà travaillé sur l'église et ayant l'habitude des monuments classés. Cet accès nord est donc fermé. Si des offices doivent se dérouler à l'église, en accord avec le musée, la salle capitulaire sera ouverte et pourra servir de sortie de secours.

LOCAL TECHNIQUE :

Suite à la visite du nouvel architecte des bâtiments de France, la construction du nouveau local sur le terrain du tri sélectif devrait être possible. Une réunion entre BSA, le maître d'œuvre et les ABF est prévue, le 28 décembre.

Mr MORAND précise qu'il faudra être vigilant sur l'évolution du prix notamment en raison du sol, des abords.

PROJET SALLE DU BREUIL :

Il a été demandé un devis pour une AMO (Aide maîtrise d'ouvrage) ainsi que pour une note d'opportunité auprès de l'aide technique du Département, afin d'avoir une idée du coût d'un tel projet. Ces demandes sont gratuites compte tenu de notre adhésion annuelle (1€/habitant).

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE :

Le nouvel architecte des bâtiments de France, Mme Perrine LAON, souhaite relancer la consultation pour la révision du dossier « Site Patrimonial Remarquable ». Les prémices de cette révision avaient été lancées, par l'agglo mais n'avaient pas abouties. Depuis, le dossier est resté quelque peu en sommeil.

Il est indispensable de relancer ce dossier compte tenu que le règlement n'est plus vraiment adapté.

CLOS STE ANNE :

Le conseil prend note que lors de la saisie de la délibération N° 48/23, une erreur de plume s'est glissée, dans la liste des membres présents et excusés. Les membres excusés étaient : Mrs BOUCHARD – FOURNIER et MONTVERNAY. Mme ZOCCHETTI était membre présent.

URBANISME :

LOPEZ-LARIGALDIE « Rue de la Treille » : Refus PC Maison individuelle

PERRAUD Eric « Route du Tang » : Nouveau dépôt d'une DP pour panneaux photovoltaïques

MERLO Donata « Route de Bussy » : DP Modification ouvertures – ravalement façade

RUET Raymond « Route du Zacharie » : Accord DP déplacement entrée chemin

RAMPON Pascal « Rue du Breuil » : DP pour création piscine

MERLO Donata « Route de Bussy » : PC sans suite

ABRIBUS :

a) Fond de Salles :

Réunion avec le Département, le SYTRAL et la mairie, jeudi 4 janvier 2024

b) Le Tang :

Présentation du devis du SYDER pour un éclairage solaire (4200 €). En attente d'un devis par une autre société. Voir si maintenance est assurée.

RQPS (Rapport sur le prix et la qualité du service) :

Mrs DENIZOT et MORAND présentent les rapports 2022 sur les déchets, l'eau et l'assainissement.

CONSEIL D'ECOLE :

Il s'est déroulé le 9 novembre. Ont été abordés différents points :
Fonctionnement de l'école avec 3 classes – sécurité (incendie-attentats-risques majeurs) – Actions pédagogiques – Natations (élèves de CP/CE1, durant le 1^{er} trimestre).
Au printemps prochain, les élèves du CP au CM2 partiront en Chartreuse, du lundi 27 au vendredi 31 mai. Les élèves de maternelle, les retrouveront à partir du mercredi 29 mai.

QUESTIONS DIVERSES :

a) Parcours Trail :

Mr DENIZOT informe la création de 2 parcours « trail ». Parcours traversant notre commune et les communes voisines. Un premier test est prévu le mercredi 27 décembre.

b) Noël des anciens :

97 personnes âgées de 70 ans et plus, ont bénéficié soit du repas, soit d'un panier gourmand.

c) Vœux :

Les vœux au personnel communal, aura lieu le vendredi 12 janvier. Pour les bénévoles portant le repas aux personnes âgées, la date retenue est le lundi 15 janvier à 19h.

a) Commémoration du 11 novembre :

En début de réunion du Conseil, Mr MORAND rappelle à Mr le Maire le courrier RdéeAR, signé par 8 conseillers, qui lui a été envoyé en demandant la mise à l'ordre du jour du conseil du mois de décembre, du point suivant : organisation commémoration 11 novembre.

Mr PARIZOT précise que ce sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour car cela n'est en rien lié aux affaires municipales. Ce n'était ni une invitation de la municipalité, ni une invitation du Maire à titre personnel. Le Maire précise qu'il n'a pas l'intention d'éviter un débat et que ce sujet sera abordé dans les questions diverses, en fin de réunion.

Mr MORAND donne lecture d'un courrier établi, par 10 conseillers (courrier joint au présent PV), rappelant que le conseil municipal est apolitique, que le conseil n'avait pas été mis au courant de la présence de Mme Marion MARECHAL (personnalité politique) pour la cérémonie du 11 novembre. Mr FOURNIER précise que les conseillers signataires, ne souhaitent pas être associés à la venue de cette personne.

Mr PARIZOT informe qu'il n'avait été prévenu de la présence de cette personne, la veille, soit le 10 novembre et qu'il n'avait fait aucune demande dans ce sens. Il précise également, que Mme MARECHAL était en réunion sur LYON et qu'elle cherchait un lieu privé pour une réception, le jour du 11 novembre. Ayant trouvé à Salles, son équipe a demandé si elle pouvait assister à la cérémonie publique.

Mr PARIZOT a donné son accord pour sa venue, en lui précisant qu'elle pouvait assister, comme tout citoyen, à la cérémonie mais en aucun cas, à ses côtés pendant le discours, le défilé et le dépôt de gerbe. Et qu'il n'y aurait aucune prise de parole de sa part. Ces demandes ont été respectées. Effectivement, une gerbe a bien été déposée par Mme MARECHAL mis à l'issue de la cérémonie et sans la présence du Maire.

Le Maire précise que chacun est libre de se déplacer sur le territoire de la commune, comme tout citoyen, et que la présence ou non d'une personnalité politique à Salles-Arbussonnas, n'est pas soumise à approbation des membres du Conseil municipal.

Mme SAUZE-PARIZOT a demandé pour quelle raison elle n'a pas été contactée avant la rédaction de ces deux courriers.

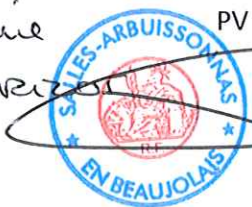
PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 9 janvier 2024 à 20h00

Mardi 6 février 2024 à 20h00

Mardi 5 mars 2024 à 20h00

Le Maire
S. PARIZOT



PV du 12 décembre 2023

Page 3 sur 4

Le secrétaire
E. DENIZOT

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous interroger sur le déroulement de la dernière cérémonie commémorative du 11 novembre avec la venue d'une personne politique de niveau national mais sans mandat sur notre territoire.

Tout d'abord nous ne nommerons pas cette personne, car un des premiers engagements de notre équipe municipale était d'être apolitique et uniquement au service de notre village.

Nous avons aussi un objectif de transparence, d'esprit collectif et d'ouverture. Depuis plusieurs mois nous sommes au regret de constater une dérive croissante dans votre mode de gestion municipale. De plus en plus, les décisions engageant la commune sont prises sans concertation, sans écoute.

Revenons à la cérémonie du 11 novembre, où nous considérons, Monsieur le Maire, que vous avez franchi plusieurs lignes rouges,

- Une, d'avoir accepté la présence ou invité cette personne politique à se rendre sur notre village,
- Deux, de ne pas avoir informé en amont, dès la décision prise, tout le conseil municipal et la population de cette venue,
- Trois, d'avoir laissé cette personne déposer une seconde gerbe au monument aux morts comme s'il s'agissait d'une manifestation protocolaire officielle

Vous avez pris en otage votre conseil municipal mais aussi les villageois qui pour certains se retrouvent sans l'avoir choisi associés à cet événement orienté politiquement.

Libre à vous bien sûr d'avoir vos opinions politiques personnelles, mais n'en rendez pas vos administrés caution.

Monsieur le Maire, nous nous interrogeons pour l'avenir, sur vos liens avec cette personne en relation avec vos fonctions professionnelles et votre mandat de Maire

Votre conseil municipal est inquiet.

Quel impact d'une telle visite pour notre village et ses relations avec les autres collectivités et administrations?

Quelle confiance peut-il vous maintenir, si Monsieur le maire, vous persistez à ne pas l'informer ou pire si vous continuez à réserver des informations à certains membres du conseil municipal.

Enfin nous souhaitons préciser à l'ensemble des habitants du village, que nous, membres du conseil, nous ne nous associons pas à la venue de cette personne politique, que nous ne souhaitons pas que cela se reproduise et rappelons notre engagement d'être apolitique et d'œuvrer uniquement pour la bonne administration de notre village.

Céline ZOCCHETTI, Chloé JOMAIN, Didier MONTVERNAY, Dominique BOUCHARD, Éric DENIZOT, Grégory GUILLARME, Marc-Henri PINEAU, Michael FOURNIER, Pascal RAMPON, Frédéric MORAND